

« DÉBATTRE », DISENT-ILS...

Le jour même de l'attentat meurtrier contre *Charlie Hebdo*, la ministre de l'Éducation nationale adressait une lettre à tous les professeurs pour leur rappeler que « l'École doit porter plus que jamais l'idéal de la République ». Elle leur demandait de « répondre favorablement aux besoins ou demandes d'expression qui pourraient avoir lieu dans [leurs] classes », en les laissant juges de l'opportunité de s'« appuyer sur l'ensemble des ressources pédagogiques que les services du ministère tiennent à [leur] disposition. »¹

Le lendemain, pris dans l'immense vague d'émotion qu'avaient soulevée les attentats, les professeurs furent nombreux à répondre aux sollicitations conjointes de leur hiérarchie et de leurs élèves. Dans de nombreuses classes, des débats furent organisés. Quelle autre manière de faire droit aux « demandes d'expression » des élèves, dont les points de vue s'avéraient parfois très tranchés, et opposés les uns aux autres ?

Or en classe de philosophie, tout « débat » doit se transformer en dialogue. Il vise à éprouver *in concreto* la force d'élucidation d'une idée abstraite, ou de principes généraux ; il doit donner aux élèves les moyens de comprendre que le réel immédiat n'est vraiment réel que s'il est éclairé par une idée. Il ne saurait donc se réduire à une simple collection empirique de constats ou d'opinions. Cela suppose qu'un certain nombre de conditions soient réunies.

L'une d'entre elles est la sérénité. Or le moins que l'on puisse dire est que, le 8 janvier 2015, elle n'était pas au rendez-vous.

Fallait-il, dans ce contexte exceptionnel, attendre des professeurs plus qu'ils ne pouvaient donner ? Les « débats » que le ministère nous invitait à organiser ne pouvaient évidemment pas être préparés en amont, organisés et conduits comme ils doivent l'être dans un contexte scolaire, ni dirigés vers une fin proprement pédagogique. En exigeant leur tenue le lendemain même des assassinats, l'administration du ministère n'a peut-être pas fait preuve d'un grand discernement. Ses exigences, à tout le moins, auraient dû être ajustées au contexte.

Dans ces conditions, l'APPEP ne peut que s'indigner du sort réservé à Jean-François Chazerans, professeur de philosophie au lycée Victor-Hugo de Poitiers. Il ne nous appartient évidemment pas de nous prononcer sur la manière dont il a organisé, dans sa classe, les débats du 8 janvier. Reste l'autoritarisme nerveux dont a fait preuve le recteur de l'académie de Poitiers, qui a commencé par suspendre notre collègue pour une durée de quatre mois, et porté plainte contre lui pour « apologie du terrorisme ». Alors même que le procureur de la République concluait qu'il n'y avait pas matière à poursuites pénales, Jean-François Chazerans était muté d'office, lourde sanction prononcée dans l'opacité.

De cette sanction infligée à un enseignant sur le fondement d'une accusation de mère d'élève, les professeurs ont légitimement tiré l'inquiétante leçon qu'après les avoir

1. <http://www.education.gouv.fr/cid85278/lettre-a-la-suite-de-l-attentat-contre-l-hebdomadaire-charlie-hebdo.html>

placés dans la situation de mener des débats difficiles, l'institution, loin de les soutenir ou de dialoguer en cas de problème, pouvait se retourner contre eux avec plus d'obstination que de raison. L'APPEP a protesté contre ces décisions administratives injustifiées².

Le sentiment d'abandon éprouvé par de nombreux professeurs se trouve aggravé par les décisions ultérieures du ministère, qui semble avoir oublié que la force de l'École se fonde sur l'autorité du savoir et la vertu de sa transmission. Au lieu de rappeler ce principe essentiel, il a choisi de créer une « réserve citoyenne » ouverte aux « personnes désireuses d'apporter leur concours aux missions de l'École. »³ Les missions de cette réserve ne sont pas encore clairement définies, mais son existence fragilise davantage les professeurs et leur discipline. Sa création participe d'un aveuglement général sur le caractère émancipateur du savoir qui permet aux élèves de comprendre le monde, de s'éclairer et de s'écouter les uns les autres.

Dans une École de plus en plus abandonnée aux « compétences », où l'enseignement disciplinaire, avec sa rigueur critique, son exigence intellectuelle et sa vertu formatrice, est peu à peu abandonné, l'injonction à « la transmission des valeurs républicaines » ne peut être qu'un slogan dangereux. Car des valeurs déliées de tout rapport au savoir ne peuvent apparaître qu'arbitraires.

Si l'enseignement laïque doit effectivement répondre à la demande d'expression des élèves, son temps est celui d'une transmission exigeante et d'un libre dialogue patiemment reconduits. Son cadre est l'École républicaine solide, apaisée, confiante dans ses principes, attentive à ménager ses serviteurs. Malgré les difficultés du moment, les professeurs de philosophie continueront à tenir leur rôle dans cette tâche collective.

Nicolas FRANCK
Président de l'APPEP
21 avril 2015

2. Voir les deux communiqués publiés par l'Association, p. 103-104.

3. Cinquième mesure de la « Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République » : <http://goo.gl/bpG5J5>